



## Accidente travail paye Salarie

Par **PhilippeAlex**, le **08/03/2013** à **08:11**

Travailler dans une entreprise il ya quatre mois et a eu un accident au travail, ça a été un mois que je suis à la maison congés de maladie et jusqu'à présent n'ont pas reçu de salaire. Je n'ai pas payé tous les frais médicaux ou hospitaliers.

Mais je me demande qui doit me payer le salaire. Si l'entreprise? il dit qu'il n'est pas, si le travail d'assurance?

Quel est le salaire precentage je suis en droit de recevoir? est de 100%?

Quels sont les droits que j'ai devant l'assurance du travail et les obligations de sécurité sociale si elles ne reçoivent pas le salaire à 100%?

L'entreprise doit payer la différence?

C'est parce que je n'ai aucune responsabilité dans l'accident.

Merci

Par **PhilippeAlex**, le **08/03/2013** à **09:09**

mon salaire net est € 1500, j'ai eu l'accident sur ??Février 1 et ont licence jusqu'à Mars 10.  
Combien vais-je recevoir dans mon cas?  
merci